

PROTÉGEZ vos équipes DES TMS

(Troubles Musculo-Squelettiques)



RESEAU SOCODA

Notre indépendance fait la différence

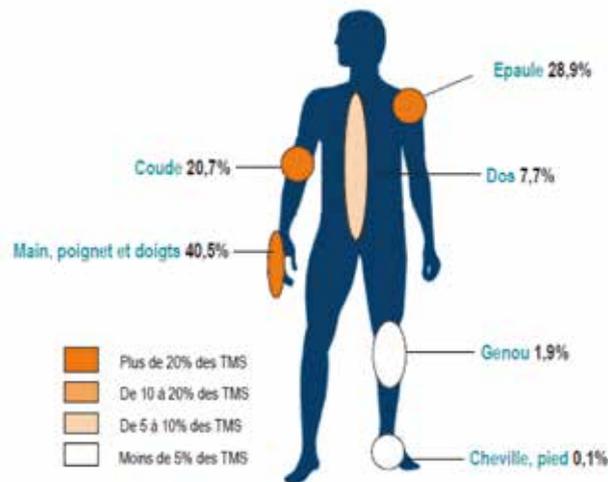
QUE SONT LES TMS ?

Répartition des syndromes de TMS par localisation en 2014

Définition

Les troubles musculo-squelettiques « TMS » sont des maladies multifactorielles qui peuvent être engendrées par des positions de travail contraignantes et des gestes répétitifs et forcés.

Ils résultent d'un déséquilibre entre les capacités fonctionnelles d'une personne et les exigences de la situation de travail notamment lorsque les possibilités de récupération sont insuffisantes (hyper sollicitation). Ces affections touchent les tendons, les muscles, les articulations au niveau du cou, du haut et du bas du dos, des épaules, des bras, des mains et des membres inférieurs. Ces pathologies, maintenant bien connues, sont à l'origine de douleurs qui deviennent progressivement plus gênantes (engourdissement, picotements, gêne fonctionnelle...). Non soignées, elles peuvent avoir des conséquences graves pouvant aller jusqu'à une incapacité de travail.



Source : SGE/TAPR

Les chiffres

EN 2014

Une place prédominante en matière de maladie professionnelle :

- 1^{ère} cause de maladies professionnelles reconnues avec plus de 87% des maladies professionnelles reconnues. Plus de 40 000 nouveaux salariés pris en charge au titre d'un TMS.
- 90% des TMS reconnus d'origine professionnelle concernent les membres supérieurs.
- Les secteurs principalement concernés par les TMS sont l'industrie agro-alimentaire, l'industrie automobile et la métallurgie, le BTP, la grande distribution ainsi que l'aide et soins à la personne.
- Une forte croissance : en 10 ans, les TMS reconnus d'origine professionnelle ont augmenté de 60%.

■ Des conséquences lourdes pour les salariés : 45% des TMS entraîneront des séquelles (incapacités permanentes).

Un impact économique et financier majeur pour les entreprises :

- Près d'1 milliard d'euros versé par les entreprises sans compter les coûts indirects (absentéisme, perte de compétences, contentieux...)
- 10 millions de journées de travail perdues, soit 45 000 ETP (équivalent temps plein).
- Plus de 25 000 entreprises concernées par les TMS.

Les causes

Elles surviennent lorsqu'un déséquilibre s'installe entre les capacités fonctionnelles d'un individu et les sollicitations biomécaniques auxquelles il est soumis :

- Forte répétitivité des gestes
- Efforts excessifs
- Amplitude articulaire extrême
- Travail en position maintenue
- Vibrations et chocs
- Froid

Les conséquences

- Douleurs pour le salarié
- Absentéisme et départ
- Perte de productivité (allure dans les gestuelles et remplacement des personnes compétentes devenues inaptes)
- Perte de capacité de production (délais, capacité et qualité)
- Perte d'efficacité et de flexibilité
- Coûts indirects et directs pour l'entreprise

Nous vous proposons des solutions conçues par nos Partenaires visant à combattre les Troubles Musculo-Squelettiques



VIBRATION

LEBORGNE

LES OUTILS NANOVIB®, LA SOLUTION PROFESSIONNELLE POUR PRÉVENIR LA PÉNIBILITÉ SUR LES CHANTIERS.

MARTEAU DE COFFREUR



Réf. : HA210N



RÉDUCTION DES VIBRATIONS

- 40% de vibrations en moins grâce au système breveté Nanovib®
- Manche Nanovib® : absorption des vibrations, réduction des TMS (Troubles Musculo-Squelettiques)

PRÉVENTION DU RISQUE D'ACCIDENT

- Partie supérieure du manche en acier trempé : haute résistance aux faux-coups
- Emmanchement par sertissage : résistance 4,5 fois supérieure à la norme NF EN15601
- Emmanchement douille rase : protège l'extrémité du manche contre les faux-coups
- Griffes et angles de la surface de frappe arrondis : prévention des risques de coupures

LES AUTRES PRODUITS « PHARES DE LA GAMME NANOVIB® »



Marteau Charpentier
1 dent avec ergot



Massette



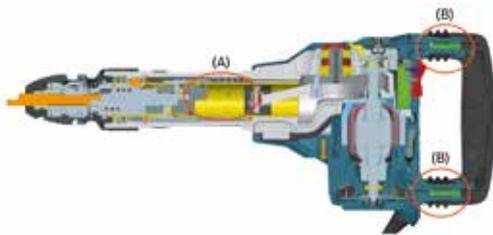
Masse



BOSCH



MARTEAU-PIQUEUR SDS-MAX



(A) Les vibrations sont réduites au niveau du mécanisme d'impact, grâce à une plus grande chambre à air.

(B) La poignée principale est séparée du corps de l'outil pour diminuer les vibrations transmises à l'utilisateur.

*Valeur d'exposition journalière fixée est rapportée à une période de référence de huit heures. La directive fixe 2 seuils de taux d'exposition. (Une valeur déclenchant une prévention et une valeur maximale à ne pas dépasser).



MACHINES	MODE	VALEUR BOSCH	T À 2,5M/S ² (UTILISATION)*	T À 5,0M/S ² (UTILISATION)*	DURÉE MAXIMALE D'UTILISATION*
		M/S ²	MIN	MIN	HEURE
GSH 5 CE	Burinage	11	25	99	1 heure 30
GSH 7 VC	Burinage	9,5	33	133	2 heures 1/4
GSH 11 VC	Burinage	8	47	188	3 heures



LOGICIEL D'ÉVALUATION DE L'EXPOSITION AUX VIBRATIONS

Cet outil permet d'évaluer l'exposition quotidienne aux vibrations transmises aux membres supérieurs par les machines portatives ou guidées à la main.

À partir des données vibratoires connues au préalable (mesures ou bases de données), il permet de calculer rapidement et facilement l'exposition vibratoire journalière d'un opérateur. Les résultats permettent de situer les expositions vibratoires d'un opérateur par rapport aux valeurs limites réglementaires.

www.inrs.fr
Recherchez « calculette vibration »



VIBRATION

metabo

PROFESSIONAL POWER TOOL SOLUTIONS

ANTI-VIBRATION, ANTI-ACCIDENT, ANTI-FATIGUE !

MEULEUSE D'ANGLE WEPBA 17-125 QUICK



Cette meuleuse d'angle plébiscitée par les responsables de la prévention garantit une sécurité et un confort d'utilisation absolu.

Ce modèle d'une puissance de 1700 W, protège l'utilisateur de plusieurs façons : via le débrayage de sécurité Metabo S-automatic, l'interrupteur de sécurité Protect doté d'une fonction homme-mort, le système Autobalance pour la réduction des vibrations main-bras et le système de freinage le plus rapide du marché.



Réf. : 600548000

**L'UTILISATEUR PEUT TRAVAILLER
DE MANIÈRE CONTINUE ET PLUS PRÉCISE.**



OUTILS DIAMANTÉS SHOXX®

Réduction de 25% des vibrations pour un confort de coupe unique.

Grâce aux caractéristiques uniques de la technologie SHOXX®, la résistance des segments à l'arrachement est augmentée de 50% par rapport aux outils standards soudés laser et de 100% par rapport à la norme EN 13236.



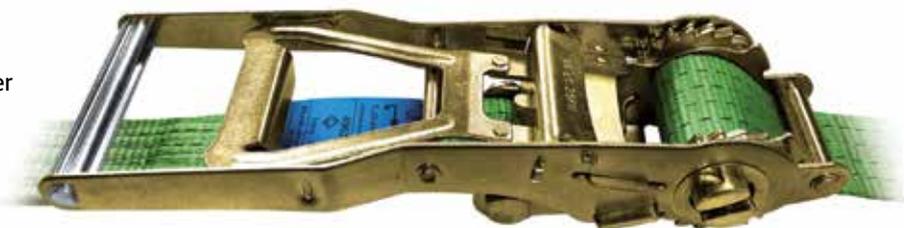
CONFORT - SÉCURITÉ



POIGNÉE XXL = 30 CM, IDÉAL POUR DÉCOUPLER LA FORCE DE SERRAGE

TENDEUR INVERSÉ, QUELLE DIFFÉRENCE ?

Avec le tendeur traditionnel ❶, il faut soulever le levier pour tendre la sangle. Sur le tendeur inversé ❷, les dents sont retournées, il suffit donc de baisser le levier pour effectuer la tension.



ERGOTRUCK LC 2500 daN

► Système d'arrimage à Tendeur ergonomique grande poignée

Le système d'arrimage idéal pour un fort serrage sans effort, sécurisé qui représente le standard à venir.

Tous engins et terminaux sont disponibles sur demande.

MANUTENTION



BROUETTE ERGONOMIQUE ROLLER

Conçue pour prévenir les TMS lors d'une utilisation répétée : évite le mal de dos et réduit l'effort à fournir.

- La charge transportée est répartie entre la roue principale et la roulette, réglable en hauteur, actionnée par une gâchette en aluminium au niveau de la poignée.
- Lorsque la roulette est au sol, l'utilisateur n'a plus besoin de soulever la charge.
- La position de la roulette s'adapte à la stature de l'utilisateur et à la topographie du terrain.
- Châssis Alpha indéformable renforcé : un support soudé épouse le fond et la face avant de la caisse pour une parfaite rigidité.
- Sa conception permet à l'utilisateur d'avancer sans obstacles et sans gêne au niveau des jambes.



Réf. : 305580001



MANUTENTION



TRANSPALETTE ÉLECTRIQUE 2T QX À LEVÉE AUXILIAIRE



FOURCHES & ÉLÉVATION PAR TRACTION

- Embout de fourches renforcé (8 mm d'épaisseur), fusionné d'un bloc, et très résistant. Modèles galet simple ou boggies disponibles, équipés en standard d'un galet d'entrée et de doubles galets de sortie.
- Le système d'élévation se fait par traction sur les tirants des fourches. Les tirants sont ajustables et permettent un réglage précis et aisé de la hauteur des fourches.

Cette double levée convient tout à fait aux applications de préparation de commande et aux recommandations CRAM contre les TMS. Ce transpalette offre la capacité de soulever des palettes à une hauteur utile de travail d'environ 800 mm du sol. La capacité de 2000 kg est maintenue en cas d'utilisation standard et elle passe à 800 kg lorsque la charge est levée à pleine hauteur. Le dossier de charge (amovible) augmente la stabilité avec des charges élevées.

JUSQU'À AVRIL 2017, DÉDUISEZ FISCALEMENT 40% SUR VOTRE INVESTISSEMENT INDUSTRIEL !

MODERNISER VOS OUTILS DE PRODUCTION

Avec la nouvelle loi sur la pénibilité au travail, profitez de la loi Macron pour vous équiper et anticiper sur les facteurs de pénibilités qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

QUEL AVANTAGE ?

Bénéficier d'un amortissement supplémentaire de 40% de la valeur d'origine des outils de production achetés, fabriqués, pris en crédit-bail ou en location d'achats pour l'activité de votre entreprise.

LOI MACRON



- Vous trouverez sur ce site l'explication de cette loi : <https://www.service-public.fr>, rubrique professionnel, recherchez « Loi Macron »
- Vous trouverez sur ce site la liste des biens concernés / biens éligibles : bofip.impots.gouv.fr, recherchez « Produits éligibles »



ERGONOMIE ET SÉCURITÉ AU SERVICE DES PROFESSIONNELS.

DIABLE PROFESSIONNEL À BASCULEMENT ASSISTÉ (DBA) 350 KG

CONSTRUCTION ROBUSTE, EN TUBE Ø 28 MM INTÉGRANT LE BASCULEMENT ASSISTÉ - CONCEPT BREVETÉ - EFFORT DE LA CHARGE RÉDUIT DE 50%. BAVETTES FIXE ET REPLIABLE POUR MANIPULER TOUT TYPE DE CHARGE.

BASCULEMENT ASSISTÉ – BREVET FIMM

Soulage efficacement les tensions au niveau des épaules, de la nuque et du dos.

- Effort de basculement réduit de 50% !
- Équilibre optimisé de la charge lors du roulage
- Absorption des vibrations lors du roulage
- Dépose de la charge progressive

Roues à adapter en fonction des sols :

- **Sols lisses** : roues caoutchouc
- **Sols accidentés** : roues pneumatiques ou increvables



RÉFÉRENCE	POIDS	BANDAGE
810 302 120	17,5 kg	caoutchouc
810 302 121	15,5 kg	pneumatique
810 302 122	15,5 kg	Increvable avec ergonomie optimale à 150 kg maximum

LEGISLATION SUR LE PORT DE CHARGE



Les normes AFNOR (Association Française de Normalisation - Norme X35-109) précisent quant à elles, les limites acceptables en manutention manuelle en fonction de l'âge et du sexe :

- Homme 18/45 ans : 25 kg
- Homme 45/65 ans : 20 kg
- Femme 18/45 ans : 12,5 kg
- Femme 45/65 ans : 10 kg

- ÉVITER DE SOULEVER INUTILEMENT DES CHARGES,
- UTILISER SYSTÉMATIQUEMENT LES MOYENS DE MANUTENTION MIS À VOTRE DISPOSITION PAR L'ENTREPRISE !

PROTECTION & CONFORT



ENSEMBLE ERGO TOUCH

Coloris : bleu indigo, bleu encre, gris ombre



RÉFÉRENCE	BANDAGE
3ERG00CP	Active (blouson)
1ERG82CP	Motion (pantalon)



GANT ANTI-VIBRATION VV904

Tailles : 10-11



EN388:2003



4.1.4.2

EN/ISO10819:2013
Vibrations et chocs
d'origines mécaniques

EN13594:2002 4.1.3/6.8.2.
Atténuation d'énergie d'impact

Réf. : VV904

- Gant avec revêtement unique réduisant les effets dus aux impacts, aux chocs et aux vibrations.
- Renforts flexibles pour une meilleure protection contre les impacts et les pincements.
- Protection des métacarpiens 5 J.
- Anti-vibration et anti-impact.



SEMELLE ANATOMIQUE CUSTOMP PERFORM

Doubles Pointures :
36/38
39/41
42/44
45/47



Réf. : 0283

- Barre métatarsienne et insert au niveau du talon amortissant chocs et vibrations
- Forme créée pour répondre aux contraintes posturales des postes de travail
- Diminution des aponévrosites ou douleurs d'insertion
- Diminution des douleurs articulaires et dorsales
- Prévention des fractures de fatigue
- Antistatique et légère



Amortit et limite les douleurs dorsales et articulaires

POLITIQUE DE PRÉVENTION ET AIDES

Politique de prévention des TMS

Élaboré par l'ensemble des acteurs de la branche AT-MP (caisses régionales, Cnamts et INRS), TMS Pros permet aux entreprises d'acquérir **une autonomie** en matière de prévention des TMS. **Prévenir les TMS**, c'est identifier, connaître et maîtriser les risques pour transformer durablement les conditions de travail. Principaux effets d'une démarche de prévention : l'augmentation de la productivité, la baisse de l'absentéisme, l'amélioration du climat social.



UNE DÉMARCHE STRUCTURÉE EN LIGNE

TMS Pros a été conçu pour permettre aux entreprises d'engager facilement une démarche de prévention des TMS en **4 étapes**. A chaque étape, les entreprises disposent d'outils qui leur permettront de définir des actions de prévention adaptées à leur situation, par exemple : **un tableau de bord** avec des indicateurs pour fixer les objectifs et mesurer l'efficacité de ses actions, **un outil de dépistage** pour recenser les risques TMS les plus importants, **un quizz** pour faire le point des ressources et des compétences dans l'entreprise, **des bonnes pratiques** élaborées par les caisses régionales, la Cnamts et l'INRS pour les principaux secteurs d'activité concernés par les TMS. Destinée à toutes les entreprises quels que soient leurs tailles et leurs secteurs d'activité, la démarche TMS Pros comprend 4 étapes essentielles :

LA 1^{ÈRE} ÉTAPE « EN QUOI SUIS-JE CONCERNÉ ? » :

L'entreprise reconnaît l'intérêt d'une démarche de prévention des TMS et procède à un état des lieux pour connaître l'impact des TMS sur son activité à l'aide d'un « tableau de bord TMS ». Cet outil est composé de quelques indicateurs essentiels et permet à l'entreprise de se situer et de fixer des objectifs avant d'entamer une démarche. Le suivi régulier de ce tableau de bord contribue au pilotage des actions du projet de l'entreprise.

DANS LA 2^{ÈME} ÉTAPE « PAR QUOI COMMENCER ? » :

L'entreprise définit les actions prioritaires et les secteurs ou postes où les mener (ces postes ou ces secteurs sont identifiés en utilisant un outil de dépistage). Les salariés sont informés de ces actions. Le dirigeant ou son représentant, pilote du projet, décide de confier l'animation du projet à un prestataire extérieur ou à un salarié. Si le salarié a besoin d'acquérir des compétences nécessaires à cette mission, une offre de formation est disponible.

LORS DE LA 3^{ÈME} ÉTAPE « COMMENT AGIR ? » :

Après un diagnostic des conditions de travail permettant d'identifier les facteurs de risque sur lesquels il faut agir, un plan d'actions est mis en place. Il peut inclure des solutions techniques, organisationnelles ainsi que des formations.

ENFIN LA 4^{ÈME} ÉTAPE, « QUELS RÉSULTATS ? » :

Le « tableau de bord TMS » permet d'évaluer l'efficacité des actions engagées. Il peut être enrichi de nouveaux indicateurs pertinents pour l'entreprise au regard de son activité et de sa taille, et permettre ainsi de réaliser une veille « TMS » pour mieux anticiper son action. L'entreprise peut aussi évaluer sa progression et identifier des axes de progrès possibles en utilisant l'outil d'évaluation de la démarche TMS.

Les aides

L'Assurance Maladie – Risques Professionnels propose **deux aides financières** dans le cadre du programme TMS Pros. Destinées **aux entreprises de moins de 50 salariés**, ces aides peuvent atteindre **25 000 euros** chacune.

- **TMS Pros Diagnostic** pour **identifier et maîtriser les risques de TMS** : elle permet de financer 70% de la formation d'une personne ressource au sein de l'entreprise et/ou la réalisation d'une étude ergonomique des situations de travail qui doit se traduire par un diagnostic et l'élaboration d'un plan d'actions.
- **TMS Pros Action** pour **agir concrètement et durablement contre les TMS** : elle permet de financer 50% de l'achat de matériel et/ou d'équipements pour réduire les contraintes physiques, notamment lors de manutentions manuelles de charges, d'efforts répétitifs ou de postures contraignantes. Cette aide permet également la réalisation de formations adaptées.

Avec un montant global de **10 millions d'euros** jusqu'à fin 2017, la branche accidents du travail / maladies professionnelles pourra financer plus de 400 aides TMS Pros.

Les entreprises ont jusqu'au **15 juillet 2017** pour réserver ces aides auprès de leur caisse régionale.

**Pour bien agir et mieux prévenir les TMS,
rendez-vous sur tmspros.fr**

